L'excellence dans les technologies de croissance

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification :	
Identificateur de produit :	Novagib® 10 L
Autre moyen d'identification :	Nº d'enregistrement de la LPA : 30403
Distribué par :	N.M. Bartlett Inc. 4509 Bartlett Rd, Beamsville, Ontario, L0R 1B1, Canada Tél. : 905-563-8261
Numéro de téléphone en cas d'urgence :	Chemtrec 1 800 424-9300 (24 heures) Canutec 613 996-6666 (24 heures)
Emploi recommandé :	Solution de régulateur de croissance des plantes pour utilisation sur des pommes
Restrictions relatives à l'utilisation :	Garder hors de la portée des enfants.

2. Identification des dangers (ce produit est classé comme produit non dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17) :	
Classe/Catégorie :	Irritant pour les yeux, catégorie 2B
Voie d'exposition :	La voie dermique et la voie orale sont les voies d'exposition les plus probables.
Dangers non classés autrement :	Aucun
Mot-indicateur :	AVERTISSEMENT
Symbole(s) :	Aucun
Mentions de danger :	H320 Le produit cause une irritation oculaire.
Mises en garde :	Prévention : P264 Se laver les mains à fond après l'utilisation du produit. Réponse : P305+351+338 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer avec soin avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, s'il y a lieu et s'il est facile de le faire, puis continuer le rinçage de l'œil. P337+313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Conservation : Aucun attribué Élimination : Aucun attribué

3. Composition :

Numéro CAS :	**Composant :**	**Pourcentage :**
8030-53-3	Gibbérellines A_4 et A_7 (GA4/7)	0,95 %
La divulgation du reste du mélange n'est pas requise par le DORS/2015-17		

4. Mesures de premiers soins :	
Par inhalation :	Emmener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, préférablement de bouche à bouche si cela est possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires relatifs au traitement
Yeux :	Rincer avec soin avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, s'il y a lieu et s'il est facile de le faire, puis continuer le rinçage de l'œil. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin
Peau :	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires relatifs au traitement
Ingestion :	Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils relatifs au traitement. Si la personne peut avaler, lui demander de boire lentement un verre d'eau. Ne pas faire vomir,

	sauf si le centre antipoison ou le médecin vous demande de le faire. Ne rien faire prendre à une personne inconsciente.
Symptômes/Effets :	Aigus : Aucun renseignement disponible Retardés : Aucun renseignement disponible
Indication qu'une attention médicale immédiate et un traitement spécial sont requis, au besoin :	Aucun renseignement disponible

5. Mesures de lutte contre les incendies :

Modes d'extinction :	Approprié : Eau pulvérisée, mousse. dioxyde de carbone ou poudre sèche. Non approprié : Jet d'eau à haute puissance
Dangers spécifiques associés au produit chimique :	Peut produire des émanations dangereuses lors d'un incendie. Produits de combustion et de décomposition : monoxyde et dioxyde de carbone
Équipement de protection et précautions pour les pompiers :	Porter des gants protecteurs/des vêtements protecteurs/une protection oculaire/une protection faciale.

6. Mesures en cas de déversements accidentels :

Précautions personnelles, équipement de protection : et procédures d'urgence :	Consulter la section 8 intitulée « Contrôle de l'exposition et protection personnelle »
Méthodes de confinement et de nettoyage :	En cas de déversement, utiliser des matériaux absorbants. Confiner les produits déversés pour les éliminer en sécurité et les recueillir dans des contenants étanches doublés de polyéthylène. Ventiler les environs. Nettoyer la zone contaminée avec de l'eau. Les déchets entraînés par l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur place ou dans une installation approuvée de traitement des déchets. Voir également la Section 13. Renseignements concernant l'élimination

7. Manutention et entreposage :

Précautions pour une manipulation sécuritaire du produit :	Se laver consciencieusement avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit. Porter des pantalons longs, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange/le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. De plus, porter des gants de protection contre les agents chimiques pendant le mélange/le chargement, le nettoyage et la réparation. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer du tabac ou d'aller aux toilettes.
Conditions d'entreposage sécuritaire du produit :	Éviter la contamination des graines, des aliments pour animaux et des produits alimentaires. Garder le produit dans un contenant hermétique lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer au-dessous de 75 °F (24 °C). Voir également la Section 10. Stabilité et réactivité.

8. Minimisation de l'exposition et protection personnelle :

Limites d'exposition aux composants :

Substance	Canada Ontario		Canada Québec		Canada Saskatchewan		ACGIH TLV
	ppm STEL	ppm TWA	ppm STEV	Mg/m^3 TWAEV	ppm STEL	ppm TWA	TWA 8 heures STEL (C) plafond
57-55-6	-	50 (v)	-	-	-	-	

Mesures d'ingénierie appropriées :	Aucune information applicable disponible.

Équipement de protection individuelle :	Yeux et visage : protection oculaire. Pour une exposition en hauteur, porter un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Peau : chemise à manches longues et pantalons longs. Gants résistants aux produits chimiques. Bas et souliers. Tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange ou du chargement de ce produit ou du nettoyage d'équipement. Respiration : un appareil respiratoire n'est normalement pas requis lors de la manutention de cette substance.

9. Caractéristiques physiques et chimiques :

Aspect :	Liquide incolore transparent
Odeur :	alcool
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	4,1 (solution de 1 %)
Point de fusion/de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	356 °F (180 °C)
Point d'éclair :	187 °F (86 °C) (en vase clos)
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Flammabilité/Limites :	Ininflammable LII : sans objet LIS : sans objet
Pression de vapeur :	10,7 Pa à 68 °F (20 °C)
Densité de vapeur :	2,6 g/L (solvant)
Densité relative :	1,04 g/ml à 68 °F (20 °C)
Solubilité (H_2O) :	Soluble à 20 °C
Coefficient de partage :	-0,92 log P_{OW}
Température d'auto-inflammation :	>752 °F (400 °C)
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité :	57,8 cSt à 68 °C

10. Renseignements sur la stabilité chimique et la réactivité :

Réactivité :	Aucune information applicable disponible
Stabilité chimique :	Stable dans les contenants originaux pendant au moins 2 ans à la température ambiante. (40-70 °F)
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune information applicable disponible
Conditions à éviter :	Chaleur excessive
Substances incompatibles :	Agents comburants puissants.
Produits dangereux de décomposition :	Aucun dans les conditions normales de conservation et d'utilisation.

11. Renseignements toxicologiques :

Voies d'exposition probables :	La voie dermique et la voie orale sont les voies d'exposition les plus probables.
Symptômes :	Par inhalation : Aucune donnée disponible Yeux : Irritation bénigne transitoire Peau : Non irritant Ingestion : Aucune donnée disponible
Toxicité aiguë :	Orale : DL_{50} chez le rat > 5 000 mg/kg (EPA catégorie IV)
	Par inhalation : CL_{50} chez le rat > 5,41 mg/l (EPA catégorie IV)
	Cutanée : DL_{50} chez le rat > 4 000 mg/kg (EPA catégorie III)
Corrosion/Irritation cutanée :	Non irritant (lapin) (EPA catégorie IV)
Dommages oculaires graves/Irritation oculaire :	Irritation bénigne transitoire (lapin) (EPA catégorie III)
Sensibilisation :	Non sensibilisant (cobaye)
Mutagénicité des cellules germinales :	Non mutagène
Cancérogénicité :	Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste des

	cancérogènes de NTP, du CIRC ou d'OSHA.
Toxicité pour la reproduction ou le développement :	Aucune donnée disponible.
Toxicité pour certains organes cibles :	Exposition unique : Aucune donnée disponible Exposition répétée : Aucune donnée disponible

12. Renseignements de nature écologique :

Écotoxicité :

Espèce :	**Durée d'exposition :**	**$CL_{50}/CE_{50}/CI_{50}$**
Poisson	96 heures	CL50 > 100 mg/L
Daphnie	48 heures	CE50 > 100 mg/L
Algues	72 heures	CE_{50} > 60 mg/L
Abeille	48 heures	DL_{50} (oral) 16,19 µg/abeille, (contact) 0,84 µg/abeille
Espèces utiles	7 jours	> 80 L produit/ha
Ver de terre	s.o.	> 1 000 mg produit/kg sol en poids sec
Général – Aucun effet toxique connu sur les espèces sauvages ou les insectes bénéfiques		

Rémanence et dégradabilité :	Se dégrade rapidement dans des conditions biologiques.
Potentiel de bioaccumulation :	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol :	Aucune donnée disponible.
Autres effets défavorables :	Aucun connu

13. Renseignements concernant l'élimination :

Instructions pour l'élimination :	Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un site de collecte des contenants. Contacter le distributeur/détaillant local ou la municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au site de collecte : Rincer le contenant vide à trois reprises ou sous pression. Ajouter l'eau de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir. S'assurer que le contenant vide et rincé ne peut pas être utilisé à d'autres fins. S'il n'y a pas de site de collecte des contenants dans la région, éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour obtenir des informations sur l'élimination de produit non utilisé et dont on ne veut plus, contacter le fabricant et l'organisme de réglementation provincial. Contacter le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

14. Renseignements touchant le transport :

Appellation réglementaire UN/TMD :	Sans objet
Classe de danger :	Sans objet
Numéro UN/TMD :	Sans objet
Groupe d'emballage :	Sans objet
Polluant marin :	Sans objet
Numéro NMFC :	101685/065 Inhibiteur, modificateur ou régulateur de la croissance des plantes, NOIBN

15. Renseignements de nature réglementaire :

LIS/LES :	57-55-6 répertorié dans la LIS
TSCA :	Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire de la TSCA ou en sont exemptés. Les composants suivants de ce produit sont assujettis aux exigences de déclaration du paragraphe 12(b) de la TSCA : Aucun

Ce produit chimique est un pesticide enregistré auprès de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Il fait l'objet de certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu des lois fédérales sur les pesticides. Ces exigences sont différentes des critères de classification et des renseignements requis sur les dangers que doivent contenir les fiches signalétiques et les étiquettes sur les lieux de travail des produits chimiques qui ne sont pas des pesticides. Les renseignements suivants portant sur les dangers doivent être inscrits sur l'étiquette du pesticide.	
Mot-indicateur de l'ARLA	Aucun
Mises en garde :	GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. • Se laver consciencieusement avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit. • Porter des pantalons longs, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants de protection contre les agents chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. • Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer du tabac ou d'aller aux toilettes. • Ne pas retourner dans les endroits traités ou permettre à qui que ce soit d'y retourner avant que se soient écoulées 12 heures après l'application. • N'appliquer ce produit que lorsque le potentiel de dérive vers les zones résidentielles ou d'activités humaines, comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisirs, est minime. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, la température, l'équipement d'application et les réglages de pulvérisation.
Pictogrammes et symboles :	Aucun

16. Autres renseignements :

Aucun	
Date de publication/Version :	2017-05-19, version 4
Remplace :	2016-03-05, version 3